

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente du

N° CP

Séance du

*no 135-07*  
12 OCT. 2007

### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 9EME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11è/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 9<sup>ème</sup> programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **246 713,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : **12 118,00 €**.
  - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89653 - Communes et structures intercommunales : **231 626,00 €**.
  - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65738 - Enveloppe 13311 - Etablissements publics : **2 969,00 €**.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER